



751/3p

CONFIDENTIEL

Genève, le 22 Mars 2013

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Destinataires principaux : Cab - DG8.1 - DG8.3

CC: MD - SG

Objet: CDH/Bilan de la 22^{ème} session.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, le bilan de la 22^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) qui a clos ses travaux ce vendredi.

A. Le Segment de haut niveau :

* La participation de M. le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour la première fois aux travaux du CDH, particulièrement son activité intense, ont constitué un atout très important pour la promotion de la candidature de notre pays au CDH.

* La déclaration de M. le Ministre devant le CDH a permis de mettre en exergue les avancées du Maroc en matière des droits de l'Homme, ainsi que sa coopération constante avec les différents mécanismes du CDH.

* Les entretiens bilatéraux de M. le Ministre notamment avec la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, le Haut Commissaire aux Réfugiés et le Président du CDH ont permis de visibiliser davantage l'engagement et l'action du Maroc dans le domaine des droits de l'Homme. Les rencontres bilatérales qu'il a eues avec plusieurs Ministres ont, pour leur part, mobilisé davantage de soutiens à la candidature de notre pays au CDH.

* La participation du Ministre de la Justice et du Délégué Interministériel aux Droits de l'Homme a renforcé l'image du Maroc en tant que pays particulièrement engagé en faveur des droits de l'Homme et présent activement dans les débats du CDH.

B. Question nationale :

* La question nationale n'a été évoquée durant cette session par aucune délégation. Ce résultat est le fruit du lobbying et des relations personnelles tissées par cette Mission avec celles des pays hostiles à l'intégrité territoriale du Maroc, en particulier avec les Ambassadeurs de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe, du Timor-Leste et de l'Uruguay. Ce qui a permis de faire échouer les tentatives du Polisario de convaincre ces pays d'aborder la question du Sahara au sein du CDH.

* Le MAE algérien a été le seul à aborder la question nationale, confirmant, ainsi, son caractère bilatéral. Bien plus, le droit de réponse du Maroc à la déclaration du MAE algérien a permis de répondre aux allégations qu'il a avancées. En outre, l'argumentaire de notre pays au sujet de ces allégations a d'autant plus été conforté par le silence de la délégation algérienne après le droit de réponse marocain.

* Seules deux ONG ont évoqué la question nationale dans leurs déclarations (France Libertés et WDFY) et une autre (ISMUN) a organisé un événement parallèle sur « les droits de l'Homme au Sahara occidental ».

* Comme par le passé, la forte mobilisation et la présence d'une importante délégation des parlementaires et de la société civile des Provinces du Sud ont permis de réduire considérablement la portée de l'activisme anti-marocain des ONG pro-Polisario en :

- répondant aux allégations évoquées dans leurs déclarations;
- contrecarrant leur événement parallèle par une participation massive afin de mettre à nu les mensonges avancés ;
- organisant deux événements parallèles sur la situation des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf et sur les familles des victimes des événements de Gdeim Izik.

* La Mission du Maroc a, pour sa part, entrepris plusieurs actions, dont :

- l'organisation du Séminaire international sur « **la représentativité et légitimité dans les négociations d'autonomie** ». Ce séminaire a été un réel succès de part les experts de renommée mondiale qui l'ont animé et de la forte assistance. Il a permis de mettre en lumière les avantages comparatifs de l'Initiative marocaine d'autonomie, sous l'angle de la représentativité et la légitimité des participants aux négociations d'autonomie.

- la projection du film marocain en marge du festival du film des droits humains, avec la participation de M. le Ministre de la Communication. Cette projection a permis d'occulter la projection du film de l'acteur espagnol Bardem Javier.

- la diffusion de l'argumentaire marocain sur le procès de Gdeim Izik, et surtout l'adoption par Sa Majesté le Roi, de l'approche et du contenu des quatre rapports que le CNDH lui a soumis, pour la réforme des Hautes Cours de Justice marocaine.

- la promotion de la Note de Cadrage présentée à Sa Majesté le Roi, par le CESE, sur le Modèle de développement régional pour nos Provinces du Sud, y compris dans sa dimension des droits de l'Homme au Sahara marocain.

C. Participation de cette Mission aux travaux du CDH :

* La participation du Maroc à cette session a été particulièrement intense, variée et couvrant l'ensemble des points de son ordre du jour, avec pour objectif de :

- visibiliser davantage le Maroc et consolider son rôle d'acteur actif et partenaire sérieux et crédible au sein du CDH ;

- promouvoir les efforts consentis par le Maroc pour la défense des droits de l'Homme, notamment les nombreux chantiers de réformes ouverts par Sa Majesté le Roi et le rôle joué par la DIDH, le CNDH et ses commissions régionales.

- réaffirmer l'attachement du Maroc au renforcement de sa coopération avec les différents mécanismes onusiens des droits de l'Homme, tels les procédures spéciales et l'UPR.

1. Rapport du Rapporteur spécial sur la torture sur sa visite au Maroc

* La présentation du rapport de visite au Maroc par le Rapporteur spécial sur la torture, M. Juan Mendez a été un succès pour le Maroc et un échec pour le polsario :

- D'un côté, M. Mendez a pleinement respecté les termes de références de sa visite, en évitant de consacrer une section séparée à la visite de Laâyoune et en faisant une intervention équilibrée et loin de toute politisation.

- De l'autre côté, aucune délégation ni ONG n'a commenté ou réagi à sa présentation durant le débat sur son rapport.

* L'interaction positive du Maroc avec M. Mendez et son engagement à mettre en œuvre ses recommandations ont conforté la coopération et le dialogue que le Maroc entretient durant les dernières années avec les Procédures spéciales du CDH.

2. Initiatives menées par le Maroc

* La Mission a mené les négociations sur deux des résolutions les plus difficiles, en l'occurrence sur la Libye et la Syrie. Le consensus obtenu sur la première et le résultat positif du vote sur la deuxième ont renforcé le rôle du Maroc au sein du CDH et le respect dont il jouit en tant qu'interlocuteur privilégié et de confiance.

* La Mission a organisé, en partenariat avec le HCDH et la DIDH, ainsi que les Missions du Portugal, du Mexique et de la République de Corée, un évènement parallèle sur les organismes interministériels de coordination en matière des droits de l'Homme. Cet évènement a été marqué par l'intervention d'ouverture de Mme la Haut Commissaire.

* La Mission a initié 3 déclarations conjointes, soutenues chacune par plus de 80 pays:

- dans le Panel sur l'intégration des droits de l'Homme dans le système onusien, lue par M. le Ministre de la Justice;

- sur le mécanisme de l'UPR, conjointement avec le Royaume Uni;

- sur le Plan d'action de Rabat sur la prohibition de l'incitation à la haine.

* La Mission a initié avec l'Equateur la résolution sur « la contribution des Parlements dans le travail du CDH et du mécanisme de l'UPR » et une Déclaration Présidentielle avec le Portugal et le Qatar sur l'intégration des droits de l'Homme dans l'agenda de développement pour l'après-2015.

3. Apport du Maroc aux travaux de la session

* La Mission a été sollicitée à plusieurs reprises pour jouer le rôle de facilitateur lors des négociations, en particulier sur la résolution de l'OCI sur l'intolérance religieuse, durant laquelle le Maroc a facilité la réalisation du consensus et permis de dépasser le blocage induit par une attitude maximaliste de la délégation égyptienne. La contribution marocaine a été appréciée aussi bien par les américains et européens que par le Pakistan et la Turquie.

* A l'instar des précédentes sessions du CDH, la Mission a maintenu sa participation active durant les débats du CDH, en intervenant sur l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette session, totalisant 33 déclarations.

* La Mission a co-sponsorisé 24 de résolutions lors de cette session, soit la majorité des résolutions adoptées par le CDH.

D. Conclusions

* Cette session a permis de consolider la visibilité de notre pays et maintenir le momentum de son interaction avec le CDH, notamment par rapport aux deux objectifs stratégiques poursuivis par cette Mission, à savoir la cause nationale et la candidature du Maroc au CDH.

1. La poursuite de la défense de notre Cause nationale :

* La prestation positive de la Délégation marocaine est à analyser à l'aune de la campagne tous azimuts de nos adversaires au sujet de la situation des droits de l'Homme au Sahara, du procès du Gdeim Izik et du rapport de M. Mendez sur sa visite au Maroc.

* L'action coordonnée de la délégation marocaine a permis de contenir et de neutraliser l'agressivité de nos adversaires et leur instrumentalisation de la session, notamment à la veille de la préparation du rapport du SG de l'ONU au Conseil de Sécurité sur la Sahara et la tournée de Ross dans la région.

* Le travail de sensibilisation et de proximité effectué en amont par cette Mission, à longueur d'année, auprès des délégations traditionnellement hostiles à notre cause nationale, a permis de les neutraliser.

* Le changement de représentant du polsario à Genève est à relever. La nouvelle représentante, Omeima Abdeslam, issue des rangs de l'Union Nationale des Etudiants Sahraouis, se démarque de son prédécesseur par un niveau plus élevé d'activisme. Ce qui a requis une plus grande vigilance de la part de cette Mission.

2. La promotion de la candidature de notre pays au CDH

* L'esprit constructif et de prise d'initiative par le Maroc durant cette session, lui a valu l'estime et l'appréciation de la quasi-totalité des délégations ainsi que des responsables du CDH et du HCDH.

* Plusieurs y ont vu une démonstration en force par le Maroc de sa détermination d'accéder au CDH qu'ils considèrent largement méritée. Ce qui n'a pas été le cas pour les délégations algérienne et tunisiennes, qui n'ont pas atteint le même degré de visibilité que le Maroc et n'ont jamais été proactives, à l'exception d'un événement organisé par la Tunisie sur la création d'une Cour Constitutionnelle Internationale et un autre par l'Algérie sur les droits des femmes.

* Le Maroc occupe de plus en plus le terrain au sein du Groupe africain, en prenant le lead sur les questions chères aux membres du Groupe, notamment les résolutions d'assistance technique au profit des pays africains (Mali, Libye) et l'appui à l'Afrique du Sud pour les résolutions qu'elle a initiées.

L'Ambassadeur, Représentant Permanent



Omar HILAËLE